



Mont
Saint
Aignan

ACCORD DU MAIRE AU NOM DE L'ÉTAT A UNE AUTORISATION DE TRAVAUX POUR UN E.R.P

<p>CADRE 1 : DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVAUX déposée le 21/11/2024 par : UNIVERSITE ROUEN NORMANDIE demeurant à : 1 rue Thomas Becket 76130 MONT-SAINT-AIGNAN représenté par : Monsieur Laurent YON</p> <p>pour : Travaux de mise en conformité totale aux règles d'accessibilité sur un terrain sis à : 7 boulevard Maurice de Broglie 76130 MONT-SAINT-AIGNAN</p>	<p>AUTORISATION DE TRAVAUX n° AT 076 451 24 00040 2025.141</p> <p>Parcelle(s) concernée(s): AR161 : 30690 m²</p>
---	---

LE MAIRE

Vu la demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public sus-visée (cadre 1),
Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment les articles L 161-1, L 122-3, R 162-8 à R 162-13, R 164-1 à R 164-5, R 122-10 à R 122-13, et R 143-1 à R 143-21,
Vu le décret n°95-60 du 8 mars 1995 modifié relatif à la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité,
Vu l'avis favorable de la sous-commission départementale d'accessibilité en date du 09/01/2025,

ARRÊTE

Article unique : les travaux sont autorisés, sous réserve de respecter les prescriptions imposées par les services consultés.

La présente décision est transmise au représentant de l'État le **28 JAN 2025** dans les conditions prévues à l'article L. 424-7 du code de l'urbanisme. Elle est exécutoire à compter de sa réception.

le 28/01/2025
pour le maire et par délégation

Bertrand CAMILLERAPP
adjoint au maire chargé de l'urbanisme
et du patrimoine

